

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.01080

**AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERTÉ ET DES
RUES DORIAN ET DU CAPORAL LAROIX SUR LA
COMMUNE DE LA RICAMARIE –
LOT 02 : REVÊTEMENT BÉTON –
MARCHÉ CONCLU AVEC SOLS LOIRE AUVERGNE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1-1°, R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative aux travaux d'aménagement de la place de la Liberté et des rues Dorian et du Caporal Laroix sur la commune de La Ricamarie – Lot n°2 : revêtement béton, organisée par Saint-Etienne Métropole du 25/07/2023 au 12/09/2023 à 12h00, relancée à la suite d'une première consultation déclarée infructueuse, et qui a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Saint-Etienne Métropole et dans le journal l'Essor Affiches,

CONSIDERANT que pour le lot n°2 : revêtement béton, les deux entreprises suivantes ont remis une offre dans les délais :

- groupement LAQUET LOIRE AUVERGNE / LAQUET – 4-28 rue du Vercors – Parc de la Chauvetière – 42100 Saint-Etienne,
- SOLS LOIRE AUVERGNE – 472 rue Jules Védrières – 42160 Andrézieux-Bouthéon,

CONSIDERANT que les offres conformes ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 60 % et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de l'entreprise SOLS LOIRE AUVERGNE est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif aux travaux d'aménagement de la place de la Liberté et des rues Dorian et du Caporal Laroix sur la commune de La Ricamarie – Lot n°2 : revêtement béton, est conclu avec la société SOLS LOIRE AUVERGNE, sise 472 rue Jules Védrières, 42160 Andrézieux-Bouthéon, Siret n° 753 264 803 00028.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20231018-C20230108010

Date de mise en ligne : 02 novembre 2023

ARTICLE 2

Pour la tranche ferme le délai d'exécution est de 24 semaines, hors période de préparation d'une durée de 6 semaines.

Pour la tranche optionnelle 01 le délai d'exécution est de 6 semaines, hors période de préparation d'une durée de 6 semaines.

Ces délais partent, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

ARTICLE 3

Le montant du marché après négociation est de 99 352,30 € HT réparti comme suit :

- tranche ferme : 82 723,80 € HT,
- tranche optionnelle 01 : 16 628,50 € HT.

Les prix sont révisables conformément aux dispositions du CCAP.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Voirie, Section Investissement, 2014 RICA 66.

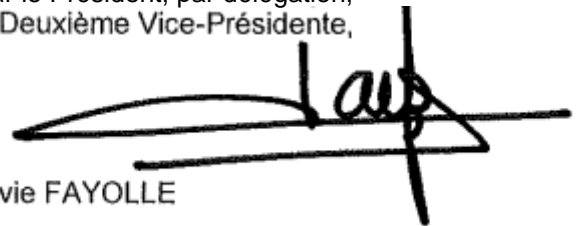
ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 02/11/2023
Pour le Président, par délégation,
La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Fayolle', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Sylvie FAYOLLE